

FONDATION SAINT MATTHIEU POUR L'ECOLE CATHOLIQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos 31 décembre 2024

FONDATION SAINT MATTHIEU POUR L'ECOLE CATHOLIQUE

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 16 février 2010

N° SIREN : 529 521 981

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le mardi 31 décembre 2024

Au conseil d'administration de la FONDATION SAINT MATTHIEU POUR L'ECOLE CATHOLIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION SAINT MATTHIEU POUR L'ECOLE CATHOLIQUE relatifs à l'exercice clos le mardi 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 7 de l'annexe aux comptes annuels ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 29 avril 2024



Aurélie JOUBIN

Associée

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	1
Bilan Passif	2
Compte de résultat	3
Compte de résultat (Suite)	4
Annexe aux comptes annuels	
Tables des matières	5/6

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		Au 31/12/2023	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	160 490	53 524	106 966	56 535
Concessions, brevets et droits similaires	324 012	236 135	87 878	30 029
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	29 602	21 496	8 106	10 316
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	266 500		266 500	288 616
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	2 596 762	10 120	2 576 662	1 912 258
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 404 878	52 500	5 352 378	4 733 169
TOTAL I	6 772 264	373 774	6 398 490	7 030 923
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	480 689		480 689	141 995
Créances reçues par legs ou donations	98 436		98 436	156 059
Autres	38 487		38 487	62 142
Valeurs mobilières de placement	4 179 889		4 179 889	3 428 899
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 041 751		1 041 751	3 994 842
Charges constatées d'avance	21 416		21 416	19 473
TOTAL III	5 860 469		5 860 469	7 803 211
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	14 632 733	373 774	14 258 969	14 834 133

Bilan Passif

	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 500 000	1 500 000
Fonds propres complémentaires	6 217 061	6 202 061
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	2 718 876	2 250 440
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-290 371	468 436
	Situation nette	10 420 937
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	TOTAL I	10 420 937
Comptes de liaison		
	II	
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	467 771	496 780
Fonds dédiés	631 757	971 607
	TOTAL III	1 100 388
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 302 270	1 523 272
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 836	46 884
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	63 765	61 977
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 572 973	1 312 676
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL V	2 944 809
Ecart de conversion passif		
	VI	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	14 258 959	14 834 133

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	2 500	-880
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 459 607	3 992 274
Mécénats	116 981	103 246
Legs, donations et assurances-vie	301 487	1 023 270
Contributions financières	1 195 621	601 953
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 500	9 833
Utilisations des fonds dédiés	339 850	29 134
Autres produits	112 415	62 024
TOTAL I	6 532 031	5 820 855
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	902 311	836 981
Aides financières	5 447 938	4 010 239
Impôts, taxes et versements assimilés	23 426	18 474
Salaires et traitements	388 346	374 265
Charges sociales	159 304	157 950
Dotations aux amortissements et dépréciations	22 063	24 099
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		17 390
Autres charges	9 837	8 278
TOTAL II	6 951 225	5 447 676
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-419 193	373 178
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	149 008	122 825
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	16 733	14 056
Différences positives de change	1 526	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	167 267	136 881
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	10 120	32 500
Intérêts et charges assimilées	26 735	22 792
Différences négatives de change	1 588	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		4 450
TOTAL IV	38 444	59 742
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	128 823	77 140
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-290 371	450 318

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		28 368
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		28 368
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		93
Sur opérations en capital		10 156
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		10 250
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		18 118
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	6 699 236	5 986 104
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	6 989 668	5 517 667
EXCEDENT OU DEFICIT	-290 371	468 436
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	17 511	
Bénévolat	14 624	13 042
TOTAL	32 135	13 042
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	17 511	
Personnel bénévole	14 624	13 042
TOTAL	32 135	13 042

Table des matières

1 - Informations générales et faits significatifs de l'exercice	7
1.1. Description de l'objet social.....	7
1.2 Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées	7
1.3 Description des moyens mis en œuvre.....	8
1.4 Faits marquants de l'exercice	8
2. Informations au titre des principes et méthodes comptables	9
2.1 Documents de synthèse	9
2.2 Mention des règlements comptables de l'Autorité des normes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes annuels	9
3. Informations sur les postes de l'actif du bilan	10
3.1 Immobilisations incorporelles.....	10
3.2 Immobilisations corporelles.....	11
3.3 Immobilisations financières.....	12
3.4 Aides remboursables aux établissements scolaires	13
3.5 Tableaux des immobilisations	14
3.6 Tableaux des amortissements	14
3.7 Etat des autres créances	15
3.8 Informations relatives au suivi de legs et donations acceptés	15
4. Informations sur les postes du passif du bilan	17
4.1 Fonds propres et réserves	17
4.2 Fonds reportés liés aux legs et donations	18
4.3 Fonds dédiés.....	18
4.4 Provisions pour risques et charges	19
4.5 Etat des dettes	20
5. Informations sur les postes du compte de résultat	21
5.1 Ventilation des produits d'exploitation (en K€)	21
5.2 Ventilation de l'effectif moyen en ETP.....	21
5.3 Contributions volontaires en nature.....	21
6. Autres informations	22
6.1 Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes.....	22
6.2 Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan	22

6.3	Charges à payer et produits à recevoir	23
6.4	Détail du résultat exceptionnel	24
7.	Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité	24
7.1	Définition des missions sociales	24
7.2	Ressources issues de la générosité du public et autres ressources	25
7.3	Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources	26
7.4	Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public	27
7.5	Financement des aides remboursables	27
7.6	Compte de résultat par origine et destination (CROD)	29
7.7	Contributions volontaires en nature	30
7.8	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	31
7.9	Contributions volontaires en nature et fonds dédiés liés à la générosité du public	32
8.	Informations spécifiques relatives aux fondations	32
8.1	Fonds propres	32
8.2	Impact des fondations abritées sur les postes du bilan et du compte de résultat	33

1 - Informations générales et faits significatifs de l'exercice

1.1. Description de l'objet social

Conformément à ses statuts, la Fondation Saint Matthieu pour l'école catholique a pour but de :

- Collecter des fonds pour aider les établissements catholiques d'enseignement à financer les charges relatives à leurs investissements ;
- Attribuer des aides remboursables, des subventions, des bonifications d'intérêts ou des cautions aux établissements catholiques qui en font la demande, permettant de financer leurs projets ;
- Encourager, faciliter, participer à la création et au fonctionnement d'œuvres d'enseignement catholique et de leurs activités périscolaires ou parascolaires, par l'aide à la construction, l'acquisition et/ou la prise à bail de tous immeubles et leur administration ;
- Mettre en œuvre les actions sociales, éducatives et caritatives en faveur de l'enseignement catholique ;
- Concourir, plus généralement, à l'entraide au sein de l'enseignement catholique, et réaliser à cet effet toutes opérations se rattachant au but poursuivi ;
- Recevoir, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifiée et dans les conditions prévues aux présents statuts, des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés au 1-b de l'article 200 et au 1-a de l'article 238 bis du Code général des impôts, qui s'assignent un but analogue au sien ;
- Recevoir également, dans les conditions visées par l'article 20 de la loi du 23 juillet 1987 précitée, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation.

Elle a vocation à exercer son activité sur l'ensemble du territoire national.

1.2 Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Pour soutenir et développer les projets éducatifs des établissements catholiques, la Fondation Saint Matthieu a défini quatre axes d'actions prioritaires :

Projets pédagogiques : La Fondation Saint Matthieu apporte un soutien financier aux actions éducatives innovantes menées en faveur des jeunes en difficultés scolaires ou issus de milieu modeste. Afin de promouvoir l'égalité des chances, elle sélectionne chaque année des projets permettant à des élèves d'accéder aux études supérieures.

Projets d'investissements : La Fondation Saint Matthieu accorde des aides remboursables pour favoriser la réalisation de projets de rénovation et de développement. C'est ainsi un flux de ressources qui est pérennisé, les remboursements permettant d'accorder de nouvelles aides. Dix à quinze projets sont sélectionnés chaque année dans toute la France.

Projets solidaires : La Fondation Saint Matthieu soutient des projets qui permettent aux élèves, aux étudiants et à la communauté éducative de bénéficier dans les meilleures conditions d'un accueil dans l'Enseignement Catholique.

Projets Territoire : La Fondation Saint Matthieu mobilise en particulier des ressources pour les écoles primaires rurales isolées. Les écoles primaires sont pour de nombreux enfants le lieu de première annonce de la foi et des valeurs chrétiennes. La Fondation Saint Matthieu accorde chaque année des aides d'urgence à une vingtaine d'écoles en difficulté.

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Ressources : Pour soutenir et développer les projets éducatifs des établissements catholiques, en les aidant à financer leurs investissements, la Fondation Saint Matthieu anime des campagnes d'appel à dons à plusieurs niveaux : nationales, régionales avec son réseau de fondations sous égide, locales avec les écoles.

Grâce à la générosité publique sous forme de dons, legs ou donations, la Fondation Saint Matthieu participe au financement des projets éducatifs des établissements catholiques de France.

Emplois : les sommes recueillies permettent une aide au plus près du terrain, en finançant les projets des écoles. Selon la volonté du donateur, elles constituent une ressource supplémentaire pour l'école de leur choix ou participent à la solidarité au niveau national ou régional.

Grâce à la solidarité de tous, la fondation aide les établissements catholiques scolaires et universitaires à répondre à leurs besoins éducatifs et sociaux.

1.4 Faits marquants de l'exercice

Trois nouvelles fondations sous égide ont été créées au cours de l'exercice :

les FSM Savoie, Yvelines et Var.

2. Informations au titre des principes et méthodes comptables

2.1 Documents de synthèse

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan dont le total avant répartition est de 14 258 959 euros ;
- le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 6 699 298 euros et un total de charges de 6 989 668 euros, dégageant ainsi un résultat déficitaire de 290 371 euros ;
- l'annexe

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

2.2 Mention des règlements comptables de l'Autorité des normes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. Informations sur les postes de l'actif du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

Logiciels et progiciels : ces immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire. La durée retenue est de 1 à 2 ans.

Donations temporaires d'usufruit : à compter de l'exercice comptable 2020, les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « fonds reportés liés aux legs et donations ».

Elles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Au 31 décembre 2024, les donations temporaires d'usufruit comptabilisées sont :

DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT							
NATURE	MONTANT INITIAL ESTIME	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	MONTANT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
B- LOYER	74 240	22/12/2020	31/12/2025	43 235		22 520	20 716
P- DIVIDENDES DE SCI	33 600	01/06/2021	31/05/2024	13 300		13 300	-
P- DIVIDENDES DE SCI	86 250	01/06/2024	01/06/2027		86 250		86 250
TOTAL	194 090			56 535	86 250	35 820	106 966

DTU de B :

Nature : loyer d'un studio situé boulevard Montparnasse.

Date de début : le 22/12/2020

Date de fin : 31/12/2025

Valorisation d'origine au 31/12/2020 : montant des loyers bruts sur 5 ans, soit 1 400€/ mois diminués des charges y afférentes.

Les loyers nets encaissés en 2024 s'élèvent à 18 794 €.

DTU P :

Nature : dividendes SCI

Date de début : 01/06/2021

Date de fin : 31/05/2024

Valorisation au 31/12/2021 : montant des dividendes estimés sur 2 ans à recevoir en 2021, soit 8 400 € par an pendant 4 ans soit 33 600 €.

Les dividendes encaissés en 2024 s'élèvent à 12 000 €.

DTU P :

Nature : dividendes SCI

Date de début : 01/06/2024

Date de fin : 31/05/2027

Valorisation au 31/12/2024 : montant des dividendes estimés sur 4 ans à recevoir en 2024, soit 86 250 € sur la base de 750 parts.

Il n'y a eu aucun dividendes encaissés en 2024.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire. La durée retenue pour les matériels informatiques et de bureau est de 5 ans.

3.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont composés de placements souscrits d'une part pour constituer la dotation statutaire de 1 500 000 € et d'autre part pour les dotations consommables de fondations sous égide.

Par ailleurs, la fondation a décidé d'affecter une partie des fonds présents sur des comptes à terme à la représentation de sa dotation statutaire en attendant des opportunités ultérieures en titres de placement. Pour une meilleure information financière, ces fonds ont été comptabilisés en immobilisations financières en raison de leur caractère durable en représentation de la dotation statutaire non consommable.

	Code ISIN	Libellé	Montant initial
FSM		Corail Premium FSM	399 252
	FR001400DQL6	FRN 0-6% EURIBOR 12MOIS	500 000
	LU2108469649	MOOREEA FD HY OPP 2025 RE 31	50 000
	FR001400IM83	TWINWIN SX5EESG +-25% 06202	100 000
	FRSG00013UF0	FRN 36 MOIS	80 000
	FRSG00013XC1	FRN 60 MOIS	89 550
	FRSG00013U07	FRN 48 MOIS	80 000
	FR0000120073	AIR LIQUIDE	8 075
		Autres titres du portefeuille statutaire	196 156
Sous-total	Placements constitutifs dotation statutaire		1 503 034
FSE Enseignement Agricole	SOGAMA	Prêt N°1 01/10/17	9 923
	SOGAMA	Prêt N°2 01/10/17	31 769
	FRSG000148F3	SG ISSUER 11,4% 23-26	40 000
	LU2564068026	MOOREA GL HIGH YIELD OP 2028	55 000
		Autres titres	6 796
FSE PARIS		Parts Phitrust	150 000
		PHITRUST Partenaires	90 826
FSE Sud Ouest		Corail Premium	295 765
FSE Aisne		Corail Premium	67 603
FSE Berry		Corail Premium	27 041
FSE RAC		Corail Premium	23 661
FSE REEL		Corail Premium	41 990
FSE Hauts de Seine		Corail Premium	27 041
FSE Val d'Oise		Corail Premium	20 281
		Corail Premium	169 009
		Corail Premium	27 041
Sous-total	Placements complémentaires		1 083 746
TOTAL en €			2 586 780

Les placements financiers (hors aides remboursables) sont valorisés à leur coût historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Ces placements ont généré un produit financier net de 83 K€. Ils présentent au 31 décembre 2024 une plus-value latente de l'ordre de 66 K€ non comptabilisée. La provision constatant la moins-value latente s'élevait en 2024 à 13 K€ ; cette provision a été reprise en 2024 à hauteur de 3 K€ et porte ainsi la provision pour moins-value latente au 31 décembre 2024 à 10 K€.

3.4 Aides remboursables aux établissements scolaires

Une des missions sociales de la fondation est d'accorder aux établissements scolaires des aides remboursables. Ces aides sont octroyées aux établissements après étude de leur dossier. Leur durée varie en fonction des projets à financer et ne dépassent pas 10 ans.

AIDES OCTROYEES AU 31 / 12 / 2024	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Aides octroyées par la Fondation abritante (1)	3 896 582	1 155 000	877 570	4 174 012
Aides octroyées par la FSE Enseignement Agricole	453 421	250 000	85 776	617 645
Aides octroyées par la FSE Hauts de Seine	186 806	250 000	49 722	387 084
Aides octroyées par la FSE Val d'Oise	750		750	-
Aides octroyées par la FSE Sud Ouest	13 750		5 000	8 750
Aides octroyées par la FSE Paris	57 569		20 722	36 847
Aides octroyées par la FSE Haute Garonne	180 000			180 000
TOTAUX	4 788 878	1 655 000	1 039 540	5 404 338

(1) dont 2 272,67 € de prêt à l'OGEC St François – Maisons-alfort

Dépréciation des aides remboursables :

Les aides sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Concernant l'année 2024, des informations concordantes nous conduisent à prendre une position prudente par le biais d'une provision pour dépréciation, sur certaines créances en raison du risque de la continuité d'activité des débiteurs.

Le montant de la provision s'élève à 52 500 € au 31 décembre 2024.

RUBRIQUES	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Valeur Brute à la clôture de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Aides octroyées par la FSE Enseignement Agricole	23 750		3 750	20 000
Aides octroyées par la FSM	32 500			32 500
TOTAL	56 250	-	3 750	52 500

3.5 Tableaux des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Valeur Brute à la clôture de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	248 202	75 810		324 012
Immobilisations corporelles	27 710	1 892		29 602
TOTAL	275 912	77 702	-	353 614

3.6 Tableaux des amortissements

RUBRIQUES	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Valeur Brute à la clôture de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	218 174	17 961		236 135
Immobilisations corporelles	17 394	4 102		21 496
TOTAL	235 568	22 063	-	257 630

3.7 Etat des autres créances de l'actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

		Liquidité de l'actif	Liquidité de l'actif
Créances	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances clients	480 689	480 689	
Reçues sur legs et donations	98 436	98 436	
Personnel - Organismes sociaux	38 487	38 487	
Charges constatées d'avance	21 416	21 416	
TOTAL	639 028	639 028	

3.8 Informations relatives au suivi de legs et donations acceptés

Par application du nouveau plan comptable, les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation par le Conseil d'Administration. Ils sont comptabilisés dans un compte de "créances reçues par legs et donations" jusqu'à la date de réception des fonds ou de transferts de titres.

S'agissant des assurances-vie, acceptées au cours de l'exercice comptable, ces dernières sont comptabilisées en produits "Assurances-vie" à la date de réception des fonds par la Fondation.

Au 31 décembre 2024, le solde de 98 436 € restant à encaisser se décompose comme suit :

RUBRIQUES	Solde des legs et donations en début d'exercice	Variations de l'exercice		Solde des legs et donations en fin d'exercice
		A encaisser	Encaissements	
Leg CH	300		300	-
Leg Mu	3 725			3 725
Leg Li	30 857		30 857	-
Leg Th	28 051		14 500	13 551
Leg De	11 966		11 966	0
Leg Le	3 000			3 000
Leg Th	28 160			28 160
Leg Th	50 000			50 000
TOTAL	156 059	-	57 623	98 436

Leg Mu :

Type de libéralité : legs universel sur quotité disponible.

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 16/11/2021.

Reste à encaisser au 31/12/2024 : 3 725 €

Leg Th :

Type de libéralité : legs universel

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 06/12/2022.

Reste à encaisser au 31/12/2024 : 13 551€

Legs Le :

Type de libéralité : legs particulier.

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 15/09/2023

Reste à encaisser au 31/12/2024 : 3 000 €.

Legs M. Th :

Type de libéralité : legs universel

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 29/06/2023.

Reste à encaisser au 31/12/2024 : 28 160€

Legs Mme. Th :

Type de libéralité : legs universel

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 29/06/2023.

Reste à encaisser au 31/12/2024 : 50 000€

4. Informations sur les postes du passif du bilan

4.1 Fonds propres et réserves

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION		TRANSFERT	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	MONTANT
DOTATION STATUTAIRE NON CONSOMPTIBLE	1 500 000								1 500 000
DOTATION COMPLEMENTAIRE CONSOMPTIBLE	4 021 937								4 021 937
DOTATION INITIALE DES FSE CONSOMPTIBLE	1 670 001			15 000					1 685 001
DOTATION DES FSE COMPLEMENTAIRES	510 123			-					510 123
RESERVES DE SOLIDARITE GENERALE	2 250 439	468 436	443 353						2 718 875
REPORT A NOUVEAU	0								0
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	468 436	- 468 436	- 443 353			290 371	392 023		- 290 371
TOTAL	10 420 937	-	-	15 000	-	290 371	392 023	-	10 145 566

La dotation initiale de la fondation reconnue comme établissement d'utilité publique en vertu de l'article 3 du présent décret, d'un montant de 1.500.000 €, se compose:

- d'un portefeuille de valeurs mobilières d'un montant de 1 100.000 € pris sur l'actif de l'A.E.E. – Ile-de-France dans le cadre d'un transfert universel de son Patrimoine réalisé au profit de la fondation ;
- d'une somme de 400.000 € apportés par l'association "secrétariat Général de l'Enseignement Catholique".

Les placements constitutifs de la dotation statutaire sont détaillés au paragraphe 3.3.

4.2 Fonds reportés liés aux legs et donations

Le détail de l'augmentation du poste "Donations Temporaires d'Usufruit" est présenté au point 3.9 de la présente annexe.

Les sommes inscrites en fonds reportés sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du leg ou de la donation.

FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS	SOLDE EN DEBUT D'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE		SOLDE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
		AUGMENTATION	REPRISE	
LEGS OU DONATIONS	440 245	77 400	156 839	360 805
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT	56 535	86 250	35 820	106 965
				-
TOTAL	496 780	163 650	192 659	467 771

Quand ces libéralités sont affectées à des écoles, elles leur seront reversées lorsque les dossiers seront soldés par les notaires, nets des frais de gestion imputés à la fondation.

4.3 Fonds dédiés

RESSOURCES	MONTANT DES FONDS AFFECTES AU PROJET	FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
			AUGMENTATION	REPRISE	
FONDS DEDIES SUR LEGS - R	1 348 000	492 472		240 000	252 472
FONDS DEDIES SUR LEGS - CT	95 000	95 000		95 000	-
FONDS DEDIES SUR LEGS - M	366 745	366 745			366 745
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS - YM	17 390	17 390		4 850	12 540
TOTAL	1 827 135	971 607	-	339 850	631 757

Fonds dédiés -- R

La fondation a été bénéficiaire d'une assurance-vie en 2017. La défunte a défini son projet de générosité comme devant être affecté « à des établissements scolaires de la ville de Saint-Etienne. ».

La somme de 1 348 K€ a été portée en fonds dédiés.

Il a été considéré qu'il s'agissait d'un projet défini, car participant à la réalisation d'une clause particulière entrant dans le champ de l'objet social de la Fondation et clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables. La ressource dédiée par son donateur à ce projet est donc conforme à la définition du fonds dédié du nouveau plan comptable.

La somme portée en fonds dédié a été consommée à hauteur de 240 K€ supplémentaires au cours de l'exercice 2024.

Fonds dédiés – CT

En 2020, un autre projet défini pour un établissement scolaire a été portée en fonds dédiés pour investissement pour un montant de 95 K€. Ce fonds dédié a été repris en totalité au cours de l'exercice, après fourniture des factures de travaux réalisés.

Fonds dédiés – M

En 2022, un projet défini pour des établissements scolaires a été portée en fonds dédiés pour investissement pour un montant de 367 K€. Ce fonds dédié sera repris à due proportion des travaux réalisés.

Fonds dédiés – YM

En 2023, la fondation a été bénéficiaire d'une donation ayant pour condition un fonds dédié à l'Institut Catholique de Rennes dans l'attente de projets concourant à son développement pour 17 K€, consommés à hauteur de 5 K€ durant l'exercice.

4.4 Provisions pour risques et charges

Le personnel de la fondation étant éloigné de l'âge de départ en retraite et ayant une ancienneté faible, les indemnités n'ont pas été provisionnées. Une estimation est présentée en engagements hors bilan.

4.5 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		ECHEANCES A MOINS D'UN AN	ECHEANCES	
			A PLUS D'UN AN	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : à 1 an maximum à l'origine à plus d' 1 an maximum à l'origine	1 292 643	- 234 731	1 034 093	23 819
Emprunts et dettes financières diverses	9 626	9 626		
Fournisseurs et comptes rattachés	74 836	74 836		
Dettes fiscales et sociales	63 785	63 785		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 572 973	1 572 973		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 013 864	1 955 952	1 034 093	23 819

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

230 629

Depuis 2011, la fondation souscrit des tranches d'emprunt en vue d'accroître la trésorerie nécessaire à la mise en place d'aides remboursables, sans désinvestir des placements financiers. Ces tranches d'emprunt sont adossées à des aides remboursables sur la même durée. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2024.

Les autres dettes comprennent principalement les dettes envers les écoles (827 K€) correspondant aux dons collectés en décembre 2024 et reversés aux écoles bénéficiaires en janvier et février 2025.

5. Informations sur les postes du compte de résultat

5.1 Ventilation des produits d'exploitation (en K€)

- Dons affectés aux écoles :	2 659
- Dons libres :	1 801
- Mécénat d'entreprises	117
- Contributions financières	1 196
- Legs et donations nets:	301
- Utilisations de fonds dédiés :	339
- Autres produits d'exploitation :	119
	<hr/>
	6 532

5.2 Ventilation de l'effectif moyen en ETP

Catégories	Personnel salarié
Cadres	6
Non cadres	1
Total	7

Certaines fondations sous égide bénéficient également de personnel mis à disposition pour développer leur activité.

5.3 Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation d'un nombre d'heures. Seules les bénévoles intervenants de façon régulière et permanente ont été retenus dans le calcul de la valorisation sur la base du SMIC horaire chargé.

Les contributions en nature correspondent à du mécénat de compétence.

6. Autres informations

6.1 Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes

	Montant TTC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	23 760 €
Au titre des services autres que la certification des comptes	0
Total des honoraires	23 760 €

6.2 Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan

Engagements de départ à la retraite

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata-temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.38%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 9 183 euros.

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés n'ont pas été provisionnés.

Engagements donnés

Dans le cadre de son soutien à une école, la fondation s'est engagée à rembourser les échéances de caution relatives à deux prêts. La charge au titre de l'exercice 2024 est de 2 537 €. Les montants restants à couvrir jusqu'en 2030 s'élèvent à 5 059 €. Il s'agit de caution SOGAMA sur 2 prêts accordés à l'OGEC BOURGES CENTRE.

6.3 Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 764	27 546
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	36 052	36 219
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	540 567	128 136
Instruments de trésorerie		
TOTAL	617 383	191 901

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	34 776	50 020
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités		
TOTAL	34 776	50 020

6.4 Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Variation	
	31/12/2024	31/12/2023	Montant	%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		28 367.58	-28 367.58	-100.00
772000000 Produits sur exercices antérieurs		28 367.58	-28 367.58	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	100 160.00	140 000.00	-39 840.00	-28.46
775400000 Immobilisations reçues en legs ou donations destinées à être c...	100 160.00	140 000.00	-39 840.00	-28.46
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS	100 160.00	168 367.58	-68 207.58	-40.51
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		93.19	-93.19	-100.00
672000000 Charges sur exercices antérieurs		93.19	-93.19	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	99 516.00	178 857.35	-79 341.35	-44.36
675100000 Immobilisations incorporelles		10 156.35	-10 156.35	-100.00
675400000 Immobilisations reçues en legs ou donations	99 516.00	168 701.00	-69 185.00	-41.01
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES	99 516.00	178 950.54	-79 434.54	-44.39
RESULTAT EXCEPTIONNEL	644.00	-10 582.96	11 226.96	-106.09

7. Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité

La Fondation Saint Matthieu pour l'Ecole Catholique fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

7.1 Définition des missions sociales

Conformément à ses statuts, la FSM a pour but de :

- Collecter des fonds pour aider les établissements catholiques d'enseignement à financer les charges relatives à leurs investissements ;
- Attribuer des aides remboursables, des subventions, des bonifications d'intérêts ou des cautions aux établissements catholiques d'enseignement ;
- Encourager, faciliter, participer à la création et au fonctionnement d'œuvres d'enseignement catholique et de leurs activités périscolaires ou parascolaires ;

- Mettre en œuvre les actions sociales, éducatives et caritatives en faveur de l'enseignement catholique ;
- Concourir, plus généralement, à l'entraide au sein de l'enseignement catholique ;
- Recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes, qui s'assignent un but analogue au sien ;
- Recevoir également l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle.

Les missions sociales se déclinent précisément afin de pouvoir en rendre compte aux donateurs :

- Une participation sous forme d'aides aux projets éducatifs des établissements catholiques d'enseignement :

- Projets pédagogiques,
- Projets d'investissements,
- Soutien des appels à générosité écoles,
- Soutien aux petites écoles.

Ces aides sont soit remboursables, soit objet d'un don.

- Une participation à des actions de solidarité en faveur de l'enseignement catholique.
- Un soutien et animation du réseau des fondations sous égide, en tant que fondation abritante.

7.2 Ressources issues de la générosité du public et autres ressources

Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Des dons manuels des personnes physiques ou morales, libres ou affectés ;
- Des libéralités, libres ou affectées ;
- Des produits financiers issus des placements de ces ressources ;
- Des remboursements des aides remboursables accordées antérieurement ;
- Des produits de gestion sur les aides remboursables financées par ressources issues de la générosité du public;

- Des produits financiers issus du placement de la dotation complémentaire consommable de la fondation abritante ;

Les ressources hors générosité publique sont toutes les ressources de la FSM à l'exclusion de celles issues de la générosité publique.

Elles se composent notamment à ce jour de :

- Des produits du placement de la dotation initiale de la fondation abritante et des fondations sous égide,
- Des frais de gestion sur aides remboursables non financées par ressources issues de la générosité publique,
- Des reprises de provisions,
- Des produits divers.

La dotation statutaire de 1 500 000 € n'est pas constituée de fonds provenant de la générosité du public. Cette dotation n'est pas consommable et ne peut être employée en financement des aides remboursables. En revanche, la dotation complémentaire provenant de la transmission universelle de patrimoine à la création de la fondation est considérée comme provenant de la générosité du public. Les fondations sous égide sont constituées par des dotations qui proviennent de l'affectation irrévocable de biens et ne sont pas considérées comme provenant de la générosité publique.

7.3 Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources

Les charges sont présentées par destination selon trois rubriques :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement.

Par principe, les coûts affectés aux missions sociales représentent l'ensemble des coûts directs et indirects qui disparaîtrait si la mission sociale n'était pas réalisée.

Les coûts directs sont affectables aux rubriques dès leur comptabilisation. Ils recouvrent :

- Pour les missions sociales : coûts des dépenses directes des missions sociales, notamment :
 - Les dons et libéralités affectés reversés aux établissements catholiques d'enseignement,

- Les dons et aides directes,
- Les frais liés à l'animation et au soutien du réseau des fondations sous égide.
- Pour les frais de recherche de fonds : coûts directs des opérations d'appel à générosité et de recherche de fonds privés.
- Pour les frais de fonctionnement : ensemble des autres coûts, hors coûts répartis.

Les coûts indirects sont composés des coûts complets de personnels, répartis par clés individuelles en fonction des missions de chaque salarié. Ils comprennent :

- Salaires + charges sociales, taxes et assimilées.
- Un prorata des frais liés à l'activité des salariés, notamment :
 - Frais d'occupation de locaux,
 - Fournitures et frais postaux.

7.4 Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public

Les ressources issues de l'appel public à la générosité financent par ordre de priorité les emplois suivants :

- missions sociales,
- frais d'appel des fonds,
- frais de fonctionnement.

Les immobilisations corporelles et financières hors aides remboursables sont financées prioritairement sur les fonds qui ne sont pas issus de la générosité du public.

En 2024, il n'y a pas eu d'acquisition d'immobilisation significative.

7.5 Financement des aides remboursables

Les aides remboursables qui constituent une des missions sociales de la Fondation sont financées en priorité

- par les remboursements des aides remboursables antérieures financées par l'appel public à la générosité : principe du don pérenne,
- sur les fonds collectés auprès du public après financement des charges,
- puis sur les autres ressources non issues de la générosité du public.

Récapitulatif des aides remboursables octroyées en 2024

Nouvelles aides remboursables 2024	1 155 000
Remboursement en 2024 des aides remboursables initialement financées par la générosité publique	673 413
Montants des aides remboursables financées par la générosité publique	481 587

Détail des mouvements en 2024

VARIATION DES AIDES REMBOURSABLES AU 31 / 12 /2024	MONTANT DU REMBOURSEMENT DES AIDES		AUGMENTATION	
	intialement financées par AGP	intialement non financées par AGP	financées par AGP	non financées par AGP
FSM	646 941	230 629	1 155 000	
FSE Enseignement Agricole		85 776		250 000
FSE Hauts de Seine		49 722		250 000
FSE Val d'Oise	750			
FSE Sud Ouest	5 000			
FSE Paris	20 722		-	
FSE Aisne				
FSE Haute Garonne				
TOTAL	673 413	366 127	1 155 000	500 000
TOTAL DES VARIATIONS		1 039 540	1 655 000	

(1) Pour mémoire, les aides remboursables accordées par la FSM financées par emprunt ne sont pas considérées comme financées par l'AGP. Les aides remboursables accordées par la FSM Enseignement agricole et la FSM Hauts-de-Seine, qui ont pour origine des fonds issus d'une caisse de solidarité inter-établissements, ne sont pas non plus considérées comme financées par l'AGP.

7.6 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le Compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté en application du règlement ANC 2018-06.

Le CROD au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisation sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	4 459 607	4 459 607	3 992 274	3 992 274
- Legs, donations et assurances-vie	301 487	301 487	1 023 270	1 023 270
- Mécénat	116 961	116 961	103 246	103 246
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	112 380	112 380	60 593	60 593
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Colisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 195 621		601 953	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	156 659		161 577	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	16 733		14 056	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	339 850	339 850	29 134	29 134
TOTAL	6 699 298	5 330 285	5 986 104	5 208 517
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France	5 757 508	4 561 887	4 277 015	3 675 062
- Actions réalisées par l'organisme	309 570	309 570	266 766	266 766
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	5 447 938	4 252 317	4 010 249	3 408 296
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	926 445	926 445	849 553	849 553
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	273 533	233 976	317 110	223 159
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	32 183		56 599	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
		-	17 390	17 390
TOTAL	6 989 668	5 722 308	5 517 667	4 765 164
EXCEDENT OU DEFICIT	- 290 371	- 392 023	468 436	443 353

7.7 Contributions volontaires en nature

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA				
Bénévolat	14 624		13 042	
Prestations en nature	17 511			
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	32 135	-	13 042	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	10 605		4 180	
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	16 164		6 038	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	5 367		2 824	
TOTAL	32 135	-	13 042	-

7.8 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) est présenté en application du règlement ANC 2018-06.

Le CER au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCE DE L'EXERCICE		
I - MISSIONS SOCIALES			I - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	309 570	266 766	1.2. Dons, legs et mécénats		
Versements à un organismes central ou d'autres organismes agissant en France	4 252 317	3 408 296	Dons manuels	4 459 607	3 992 274
			Legs, donations et assurances-vie	301 487	1 023 270
			Mécénat	116 961	103 246
1.2 Réalisées à l'étranger					
Actions réalisées par l'organisme			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	112 380	60 593
Versements à un organismes central ou d'autres organismes agissant à l'étranger					
2. FRAIS DE RECHERCHES DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	926 445	849 553			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	233 976	223 159			
TOTAL DES EMPLOIS	5 722 308	4 747 774	TOTAL RESSOURCES	4 990 435	5 179 383
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		17 390	3. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	339 850	29 134
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		443 363	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	392 023	
TOTAL	5 722 308	5 208 527	TOTAL	5 722 308	5 208 517

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 546 903	2 615 902
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	392 023	443 363
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	481 587	487 638
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 673 294	3 546 903

7.9 Contributions volontaires en nature et fonds dédiés liés à la générosité du public

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisation France	10 605	4 180	Bénévoles	14 624	13 042
Réalisation à l'étranger			Prestations en nature	17 511	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	16 164	6 038	Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	5 367	2 824			
TOTAL DES EMPLOIS	32 135	13 042	TOTAL RESSOURCES	32 135	13 042

Informations spécifiques relatives aux fondations

8.1 Fonds propres

La Fondation Saint Matthieu pour l'Ecole Catholique doit produire les éléments permettant de suivre l'affectation des actifs constitutifs de la dotation non consommable. Elle présente la ventilation du résultat de l'exercice entre le résultat de la Fondation abritante et le résultat de la totalité des Fondations qu'elle abrite.

	Dotation statutaire non consommable	Dotation initiales consommable	Dotation complémentaire consommable	Réserves de solidarité générale	RAN	Résultat 2024
Fondation Saint Matthieu	1 500 000		4 021 937	146 573	-	- 49 531
Fondation sous égide		1 685 001	510 123	2 572 302		- 240 840
Total	1 500 000	1 685 001	4 532 060	2 718 875	-	- 290 371

8.2 Impact des fondations abritées sur les postes du bilan et du compte de résultat

BILAN SIMPLIFIE AU 31-12-2024 (EN €)

2024							
ACTIF (valeurs nettes) en €				PASSIF en €			
	FSM	FSE	TOTAL		FSM	FSE	TOTAL
Actif immobilisé				Fonds propres			
Immo incorporelles	174 128	20 716	194 844	Dotations	5 521 937	2 195 124	7 717 061
Immo corporelles	274 606	-	274 606	Réserves	146 573	2 572 302	2 718 875
Immo financières	5 778 455	2 150 274	7 928 729	Report à nouveau	-	-	-
				Résultat	- 49 531	240 840	- 290 371
TOTAL	6 227 189	2 170 990	8 398 179	TOTAL	5 618 979	4 526 586	10 145 565
Compte de liaison	30 345	118 511		Compte de liaison	118 511	30 345	
				Provision & Fonds dédiés	1 038 113	61 415	1 099 528
Actif circulant				Dettes			
Créances	575 279	42 333	617 612	Emprunts et Ets de crédit	1 292 643	9 627	1 302 270
VMP	1 810 000	2 370 000	4 180 000	Dettes fournisseurs et sociales	134 528	4 093	138 621
Disponibilités	761 613	280 138	1 041 751	Autres dettes	1 223 067	349 907	1 572 974
TOTAL	3 146 892	2 692 471	5 839 363	TOTAL	3 688 352	425 042	4 113 393
Compte de régulation actif	21 416	-	21 416	Compte de régulation passif	-	-	-
Total actif	9 425 842	4 981 972	14 258 958	Total passif	9 425 842	4 981 973	14 258 958

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE AU 31-12-2024 (EN €)

	FSM	FSE	TOTAL
Produits d'exploitation	2 912 668	3 619 363	6 532 031
Charges d'exploitation	3 033 408	3 917 817	6 951 225
Résultat d'exploitation	- 120 740	- 298 454	- 419 194
Produits financiers	109 653	57 614	167 267
Charges financières	38 444	-	38 444
Résultat financier	71 209	57 614	128 823
Produits exceptionnels	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-
Excédent ou déficit	- 49 531	- 240 840	- 290 371